

COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE ET DES
TRANSPORTS DU PACIFIQUE**
(Port-Vila, Vanuatu, 8-12 mai 2023)

**POINT E6 DE L'ORDRE DU JOUR – RÉSILIENCE ÉNERGÉTIQUE DANS LE
PACIFIQUE**

(Document présenté par la Banque mondiale)

Objet

1. Le présent document a pour objet d'informer les ministres de l'Énergie et de solliciter leur soutien en faveur du programme de résilience énergétique proposé pour les pays insulaires océaniques, dont il est question ci-après.

Contexte

2. **Les pays insulaires océaniques comptent parmi les pays les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique** en raison de leur situation géographique et de la détérioration des infrastructures existantes. Une étude réalisée en 2012 par le Groupe de la Banque mondiale a révélé que sur les 20 pays au monde qui enregistrent, par rapport à leur PIB, les pertes annuelles moyennes les plus élevées en cas de catastrophe, huit sont des pays insulaires océaniques. La fréquence des catastrophes naturelles dans ces pays est en hausse depuis les années 1980, et il semble très probable qu'ils seront exposés à des risques croissants, à des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, ainsi qu'à des variations de paramètres tels que température, précipitations, ruissellements, vitesse du vent et élévation du niveau de la mer. Il est donc urgent de renforcer la résilience de l'infrastructure et du fonctionnement du secteur électrique face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes.
3. **Pour faciliter une reprise et un développement verts, résilients et inclusifs dans les pays insulaires océaniques, il importe d'aborder les défis du secteur de l'énergie de manière exhaustive.** Outre la résilience face au climat et aux catastrophes, le secteur de l'énergie des pays insulaires océaniques doit relever d'autres défis encore : i) forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés et coûteux dans les secteurs de l'électricité et des transports de bon nombre de ces pays ; ii) faible taux d'accès aux services énergétiques modernes, dont des moyens de cuisson non polluants, en particulier en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans les Îles Salomon, à Vanuatu, dans les États fédérés de Micronésie (FSM, Chuuk) et dans les îles périphériques de nombreux pays insulaires océaniques ; et iii) faible capacité opérationnelle et institutionnelle.
4. **Au cœur du développement vert, résilient et inclusif figure la nécessité de disposer de données ouvertes, transparentes et ciblées pour une bonne gouvernance et une élaboration des politiques fondée sur des données factuelles.** À l'heure actuelle, les pays insulaires océaniques présentent d'importantes lacunes en matière de données et manquent de données constructives. Améliorer la collecte, l'accès et le partage de données fiables permettrait aux administrations des pays insulaires océaniques et aux partenaires du développement de fixer des objectifs de développement atteignables, de vérifier les progrès accomplis et de formuler des solutions ciblées. Lors de la quatrième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports du

Pacifique, en septembre 2019, les ministres ont appelé la Banque mondiale à accorder une attention prioritaire à la proposition de financement des données de la Communauté du Pacifique (CPS). La Banque mondiale collabore avec la CPS à un projet d'Observatoire océanien de l'énergie (PRDR) aux fins d'appuyer les organisations internationales dans l'élaboration de projets énergétiques nationaux et régionaux et d'offrir une source opportune de données énergétiques de base pouvant être formatées pour répondre aux besoins. Ce projet jettera les bases d'une collaboration plus poussée avec la CPS tendant à promouvoir les six domaines prioritaires identifiés au titre de l'approche régionale du Cadre pour la sécurité et la résilience énergétiques dans le Pacifique (FESRIP).

Situation actuelle

5. **Les financements de la Banque mondiale dans le secteur de l'énergie se concentrent sur la promotion d'un développement vert, résilient et inclusif dans les pays insulaires océaniques.** La Banque mondiale finance des projets visant à renforcer le niveau et la qualité de l'accès à l'électricité, à remplacer les combustibles fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité, à accroître la capacité de mise en œuvre et, plus récemment, à élaborer des plans d'investissement pour améliorer la résilience du secteur de l'électricité face au changement climatique. La Banque mondiale dispose d'un portefeuille énergétique actif dans les États fédérés de Micronésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans la République des Îles Marshall, dans les Îles Salomon et à Tuvalu.
6. **La collaboration de la Banque mondiale avec l'Association des producteurs d'électricité du Pacifique (PPA) dans le cadre du projet de développement de la filière énergie durable (SEIDP) a donné lieu à plusieurs initiatives fructueuses,** notamment : i) campagnes de mesure des données solaires sur deux ans dans huit pays et campagnes de mesure des données éoliennes dans quatre pays ; ii) élaboration et diffusion de 12 lignes directrices sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; iii) mise au point de 19 unités de formation, soumises pour approbation au Registre océanien des qualifications et des normes, puis lancement d'un programme d'accréditation pour techniciens en énergie solaire ; iv) formation des compagnies d'électricité des pays insulaires océaniques au logiciel de modélisation des systèmes électriques (Homer et DigSilent PowerFactory) à l'appui d'une planification cohérente desdits systèmes et d'une meilleure intégration de la production renouvelable variable ; v) outil pour évaluer les vulnérabilités de l'infrastructure électrique face au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes ainsi que pour déterminer les investissements nécessaires ; vi) plateforme de référence en ligne pour les compagnies d'électricité des pays insulaires océaniques (voir ci-après pour de plus amples informations) ; et vii) étude de préfaisabilité pour la mise en place du PDAPF (Fonds Pacifique du programme d'assistance en cas de catastrophe).
7. **Le financement de la Banque mondiale a permis de réaliser plusieurs évaluations clés pour préparer l'avenir énergétique durable et résilient des pays insulaires océaniques :**
 - i) **Évaluations de la vulnérabilité face au climat et plans d'investissement pour la résilience** dans un certain nombre de pays insulaires océaniques. Au cours de la première phase d'engagement, qui s'est achevée en 2022, des évaluations de la vulnérabilité face au climat ont été réalisées pour les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, Tuvalu et le Samoa. Des plans d'investissement pour la résilience face au climat ont été mis au point pour les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et Tuvalu. La Banque mondiale se prépare à lancer le même type d'évaluations dans d'autres pays insulaires océaniques, notamment Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon.
 - ii) Étude du potentiel de facilitation des investissements privés dans les **systèmes d'accumulateurs pour le stockage de l'énergie (BESS)**, visant à éclairer les systèmes régionaux de partenariat public-privé (PPP) et à élaborer des lignes directrices sur le

développement des énergies renouvelables et des BESS par le biais d'enchères et par le recours à des garanties et des prêts.

- iii) **Feuille de route régionale pour le développement de la mobilité électrique.** La feuille de route a évalué la faisabilité d'un déploiement à grande échelle de véhicules électriques dans les pays insulaires océaniques, en tenant compte en particulier des niveaux élevés de pénétration des énergies renouvelables variables (EnRV) dans les systèmes électriques, et a fourni des recommandations stratégiques concrètes et des lignes directrices techniques pour soutenir les pays insulaires océaniques dans la promotion d'une transition vers des transports durables et décarbonés.
- iv) **Soutien à la planification de l'électrification nationale.** Le processus comprend plusieurs évaluations, menées au moyen d'outils d'évaluation géospatiale à l'appui de l'établissement du Plan national de déploiement de l'électrification (NEROP) en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et l'assistance fournie pour mettre au point le Plan national d'électrification (NEP) dans les Îles Salomon.

8. La Banque mondiale fait progresser la conceptualisation de l'Observatoire océanique de l'énergie (PRDR) qui sous-tend la transition.

- i) Le **rapport sur les progrès accomplis en 2022 dans la réalisation de l'ODD 7, relatif à l'énergie**, est un tableau de bord préparé conjointement avec d'autres partenaires pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles au titre des six piliers énergétiques¹ dans plus de 200 pays, dont tous les pays insulaires océaniques.
- ii) Les **indicateurs réglementaires pour l'énergie durable (RISE)** en 2016 et 2022. RISE est un inventaire mondial des politiques et réglementations concernant l'accès à l'électricité et aux moyens de cuisson non polluants, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique dans 140 pays, parmi lesquels figurent maintenant la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu.
- iii) L'**indice mondial de réglementation de l'électricité (GERI)**, publié en 2022, recueille des données pour plus de 100 pays en développement, en mettant l'accent sur les pratiques de gouvernance et le contenu de la réglementation (fixation des tarifs, qualité de l'approvisionnement et du marché). Il couvre la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu.
- iv) Le **cadre multi-niveaux (MTF)**, initialement lancé en 2015, offre une nouvelle définition de l'accès et de la collecte des données sur les ménages, pour un suivi de l'ODD 7 dans ses aspects les plus détaillés (fiabilité, accessibilité financière, qualité, disponibilité) en rapport aux services d'électricité et de cuisine dans les ménages, les services communautaires et les utilisations productives. La Banque mondiale a recueilli des données primaires auprès d'un échantillon de plus de 2 600 ménages, prélevé sur l'ensemble de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et les résultats préliminaires ont été présentés aux autorités nationales en 2022 et 2023.
- v) La Banque mondiale a aidé la PPA à développer sa **Plateforme de soumission de données de référence en ligne**, qui permettrait aux utilisateurs de soumettre des données par voie électronique grâce à une application en ligne spécifiquement mise au point pour les compagnies d'électricité membres de la PPA.
- vi) S'appuyant sur ces initiatives mondiales et régionales, la Banque mondiale conceptualise actuellement le projet d'Observatoire (**PRDR**) en partenariat avec la CPS.

Enjeux et points marquants

¹ Les six piliers sont : l'accès à l'électricité, l'accès à des moyens de cuisson non polluants, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la capacité renouvelable par habitant et les flux financiers internationaux.

9. **Malgré des progrès considérables, il reste encore beaucoup à faire pour aider les pays insulaires océaniques** à atteindre leurs cibles en matière d'énergies renouvelables et mieux s'adapter aux chocs extérieurs, notamment les prix élevés des produits de base, les catastrophes naturelles et le changement climatique. Les efforts portant sur la recherche et l'innovation devront être considérablement renforcés pour améliorer la résilience énergétique des pays insulaires océaniques². Des politiques porteuses, un cadre réglementaire et des plans intégrés devront être mis en place pour traduire les visions audacieuses des pays insulaires océaniques en actions concrètes. Cela signifie que les pays insulaires océaniques devront pour effectuer leur transition énergétique mobiliser plusieurs centaines de millions de dollars par an, au minimum, mais les lacunes dans ce domaine sont considérables. Les efforts d'investissement devront être considérablement renforcés, et des financements novateurs explorés. Une transition énergétique durable exigeant une forte intensité de capital, d'importantes subventions sont nécessaires pour financer la construction de générateurs alimentés par des énergies renouvelables, accroître la résilience des réseaux électriques et de leur fonctionnement, améliorer la préparation et la réponse aux risques climatiques et naturels, et renforcer les capacités nationales et régionales.
10. **La Banque mondiale œuvre, pour l'avenir, à la mise en place d'un programme régional – PRDR inclus – pour bâtir un avenir énergétique durable et résilient.** Le programme financera plusieurs investissements, des activités d'assistance technique et un renforcement des capacités, regroupés au titre de quatre objectifs : i) accélérer la transition vers la production d'énergies renouvelables, ii) améliorer la résilience du secteur de l'électricité face au changement climatique et aux risques naturels, iii) assurer l'électrification des endroits même les plus reculés et encourager les utilisations productives de l'électricité, et iv) renforcer les capacités nationales et régionales. Le PRDR fera partie intégrante de l'approche régionale proposée, apportant un éclairage sur les mesures politiques et réglementaires et les investissements. Le programme sera déployé en plusieurs phases, ce qui permettra une intégration souple des pays en fonction de leur état de préparation. Le financement de solutions régionales par la Banque mondiale nécessite une demande de la part de plusieurs pays (idéalement plus de deux). Pour soutenir le concept de projet et débloquer un financement climatique et des fonds de la Banque mondiale, le leadership des autorités financières des pays insulaires océaniques sera donc essentiel. Les partenaires du développement sont encouragés à unir leurs forces et, si possible, à cofinancer le programme de résilience énergétique.

Recommandations

1. Les participants sont invités à :
 - i) favoriser la collaboration et les initiatives régionales concertées visant à construire un avenir énergétique durable et résilient ;
 - ii) approuver en principe le programme régional de résilience énergétique proposé par la Banque mondiale et l'inclusion du PRDR en tant que composante à part entière de la proposition ; et
 - iii) encourager leurs homologues ministres de l'Énergie à discuter des options de financement de la résilience énergétique et climatique avec leur ministre des Finances respectif et à

² L. S., Bruce, A., Munro, P., Santagata, E., MacGill, I., Rawali, M., et Raturi, A. "A research and innovation agenda for energy resilience in Pacific Island Countries and Territories" dans *Nature Energy*, vol. 6, décembre 2021.

présenter demandes et soutien à la Banque afin d'activer le financement par la Banque du programme régional proposé.